

### Séance du 04 novembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

#### Nombre de conseillers

En exercice : 41  
Présents : 28  
Absents : 13  
    dont suppléés : 1  
    dont représentés : 4  
Votes pour : 33  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 33

**Date de la convocation**  
24/10/2025

**Date de publication**  
07/11/2025

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN,

J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, G. MICLO, P. MIESCH, A. Nawrot, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, P. VUILLAUMIE, E. WEISS, A. ZIEGLER

**Membre avec voix délibérative :** D. ILTIS

**Pouvoirs :** C. PARTY à C. CANAL, F. MONCHABLON à G. MICLO, M. LEGUILLOU à E. OTERNAUD, C. LESOU à J. CHIPAUX

**Secrétaire de séance :** J. CHIPAUX

#### Délibération n° 103-2025

**Objet :** Finances - budget annexe assainissement non-collectif - décision modificative n°02

Monsieur le Président propose la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6541 : Crédences admises en non-valeur	0,00 €	533,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Crédences éteintes	220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>220,00 €</b>	<b>533,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	313,00 €
<b>TOTAL R 78 : Repriases sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>313,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>220,00 €</b>	<b>533,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>313,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>313,00 €</b>		<b>313,00 €</b>

(1) Y compris les restes à réaliser

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DECIDE** d'adopter les mouvements budgétaires proposés.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

#### Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX